



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 583 - 8 octobre 2013

Pouvoir d'achat

Le **2 octobre 2013**, 8 fédérations de fonctionnaires, dont l'**UNSA** Fonction publique ont adressé le courrier suivant à la ministre de la Fonction publique :

«*Lors de la présentation de l'agenda social 2013-2014, les organisations syndicales (CFDT Fonctions publiques, CFTC-FAE, CGT Fonction publique, FA-FPT, UNSA Fonction publique, FSU, Solidaires Fonction publique, CGC Fonctions publiques) ont unanimement dénoncé la politique salariale conduite dans la Fonction publique et souligné ses conséquences désastreuses pour les millions d'agents qui la composent.*

Trois années consécutives de gel de la valeur du point et une quatrième déjà annoncée conduisent à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.

La situation est sans précédent et les pertes intervenues depuis des années, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables que l'Insee a mis en évidence dans un rapport publié cet été.

Nos organisations affirment que ni les mesures d'urgence limitées que vous avez annoncées pour la catégorie C, ni la négociation à venir sur les «parcours professionnels, les carrières et les rémunérations» ne sauraient à elles seules répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'amplitude pour 2014.

Elles vous demandent, Madame la Ministre, d'ouvrir un réel espace de négociations salariales et d'inscrire rapidement à l'agenda social un rendez-vous spécifique pour en traiter.»

Niveaux de responsabilité des cadres A

Le mardi **8 octobre 2013** se tient une réunion sur les **niveaux de responsabilité des cadres A**.

Conditions de travail à l'AST

Le mercredi **16 octobre 2013** se tiendra une réunion pour faire le point sur les **conditions de travail** au service **Action Sociale Territoriale**.

Déprécarisation Sélection professionnelle

Lors de la réunion du **2 octobre 2013**, la DRH nous a indiqué que le **calendrier** pour la **mise en œuvre** en **2013** de la **sélection professionnelle** dans le cadre du décret du **22 novembre 2012** n'était **pas encore connu**.

Mais, il nous a été précisé que, pour les **agents** de **catégorie C** concernés, les deux **modules de formation** se tenaient les **8 et 11 octobre 2013** :

- **préparation du dossier**,
- **préparation de l'entretien**.

Contractuels «VTE»

Lors de la réunion du **2 octobre 2013** avec la DRH, la situation des **contractuels «VTE»** a été abordée.

Il s'agit des **contractuels**, pour la plupart relevant des catégories A et B, recrutés pour **vacance temporaire d'emploi** dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La législation en vigueur prévoit un **engagement d'un an**, renouvelable dans la limite de **2 ans**.

Pour «**remettre les règles en place**», la CUS ne proposera au maximum qu'une **prolongation d'une année aux contractuels VTE** qui en sont à leur **deuxième année** de contrat. Dans ce délai, les collègues devront réussir le concours.

Il y a actuellement quelques **200 contractuels VTE** à la CUS.